

ALERTE COMMERCES

Alerte Commerces est un dispositif basé sur le principe du "Commerçant Citoyen", qui participe activement à la vie économique et sociale de son territoire tout en veillant à la tranquillité de ses commerces. Initié en Vaucluse par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Préfecture, en partenariat avec les forces de Police et de Gendarmerie et les associations de commerçants, il repose sur :

- Un système d'alerte des commerçants par sms, (coût 12€ par an), en cas de vol à main armée, diffusion de fausse monnaie et/ou de chèques volés, de tentative d'escroquerie.
- Des informations sur la sécurisation des moyens de paiement et la prévention des escroqueries.

Le dispositif "Alerte Commerces" permet de :

- Dissuader d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement, aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres, etc.
- Prévenir les commerçants, artisans et/ou prestataires de services pour éviter qu'ils ne soient victimes à leur tour d'un acte délictueux similaire et être réactif pour permettre l'arrestation des malfaiteurs,
- Rassurer votre clientèle et sécuriser la ville et nos commerces.

Une fois abonné à ce dispositif, un autocollant spécifique "Alerte Commerces" vous est remis. Il doit être apposé sur votre vitrine, porte d'entrée ou étalage de manière bien visible.

VOTRE CONSEILLER ALERTE COMMERCES AU

04 90 14 10 35 / 04 90 14 10 04

